

La cour d'appel de Rennes prépare un procès hors norme GPL470o1

Le 4 novembre 2024, le parquet général de la cour d'appel de Rennes a dévoilé les modalités du procès « hors normes » de Joël Le Scouarnec qui se profile devant la cour criminelle départementale (CCD) du Morbihan. Pour rappel, l'ouverture de ce procès devrait intervenir le 24 février 2025 pour durer quatre mois : l'ancien chirurgien – déjà condamné à 15 ans de réclusion criminelle en 2020 – devra répondre de près de 300 viols et agressions sexuelles aggravés commis principalement sur des mineurs, endormis ou anesthésiés, entre 1989 et 2014. Pour la justice, le compte à rebours de l'organisation de ce procès « hors normes » a démarré depuis « l'hiver 2023 ». « Salles de spectacles » et « gymnases » ont été recensés dans la région pour voir lequel pouvait accueillir les parties civiles, les journalistes et le public qui voudra assister – par retransmission – à ce procès « hors normes ». Le Parc des expositions de Rennes a même un temps été envisagé pour créer des salles supplémentaires. Après avoir étudié « une vingtaine d'endroits » et n'avoir « rien trouvé » les services judiciaires ont même envisagé de « faire sortir de terre un bâtiment de 3 500 à 4 000 m² » spécialement pour l'occasion. Mais ils sont finalement « entrés en négociation » avec la ville de Vannes en 2023 pour « utiliser l'ancienne faculté de la ville » se trouvant « à 300 mètres » de la cour criminelle départementale du Morbihan, où sera jugé Joël Le Scouarnec. La mairie leur a finalement mis à disposition les locaux – normalement utilisés par les associations – à titre gracieux.

Un huis-clos toujours possible. Le procès n'est pas pour autant gratuit pour la justice : au total, son coût est estimé entre « 2,7 et 3,2 millions d'euros », évalue Ronan Le Clerc, secrétaire général du parquet général de Rennes. Cette somme comprend les personnels supplémentaires, l'aménagement des lieux ou encore les équipements techniques. Il faut aussi compter « le déplacement » des différents acteurs du procès, mais aussi « des frais de reprographie » puisqu'il a fallu « envoyer » l'ordonnance de mise en accusation (OMA) de « 90 pages » aux nombreuses parties du procès. En revanche, aucun magistrat supplémentaire n'a été recruté : le procès mobilisera pourtant pendant quatre mois cinq juges du siège et deux représentants du parquet. « Cinq juges supplémentaires, dont une coprésidente (...), un magistrat temporaire et un magistrat honoraire » siégeront toutefois pour pouvoir remplacer leurs collègues au pied-levé, en cas de difficulté. Puis, « les magistrats enchaîneront tout de suite sur d'autres procès », a précisé Ronan Le Clerc. Pour rappel, ces investissements pourraient avoir été faits en pure perte, ou presque : un huis-clos est toujours possible si les parties civiles, mineures au moment des faits, le sollicitent... À l'issue du procès, le matériel acheté sera en tout état de cause « déployé sur les juridictions du ressort » de la cour d'appel de Rennes, c'est-à-dire sur les quatre départements de la Bretagne administrative et la Loire-Atlantique.

Claire BESNARD

Veille normative (du 26 novembre au 2 décembre 2024) GPL470v5

DIVERS	D. n° 2024-1073, 28 nov. 2024, modifiant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire : JO, 29 nov. 2024
DROIT PÉNITENTIAIRE	D. n° 2024-1062, 25 nov. 2024, relatif à la procédure alternative aux poursuites disciplinaires applicable aux personnes détenues majeures et modifiant le code pénitentiaire : JO, 27 nov. 2024
PROCÉDURE PÉNALE	L. n° 2024-1061, 26 nov. 2024, visant à sécuriser le mécanisme de purge des nullités : JO, 27 nov. 2024